



1ère demande   
Renouvellement

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public

ETALAGE

Article 24 du règlement d'occupation du domaine public

**RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ETABLISSEMENT**

**Nom de l'établissement** .....

Adresse précise .....

N° Téléphone .....

**Propriétaire de l'établissement**  
Nom et Prénom .....

Ou

Nom de la société .....

Adresse du domicile .....

N° Téléphone .....

**Gérant ou exploitant**  
NOM et Prénom .....

Adresse .....

N° Téléphone .....

Email .....

**Propriétaires des murs**  
NOM et Prénom .....

NOM de la SOCIETE (s'il y a lieu) .....

Adresse du domicile .....

**Personne chargée  
d'acquitter la redevance**  
(si différente du gérant)

Qualité .....

NOM – Prénom .....

Adresse .....

## DEMANDE D'ÉTALAGE

Je soussigné, Madame, Monsieur ..... agissant en qualité de  
Propriétaire ou de membre désigné par la société propriétaire du fonds de commerce,  
sollicite l'autorisation d'installer sur le domaine public un étalage

Nombre d'étalage : .....

Superficie de l'étalage : .....

Longueur de la façade de l'établissement .....m.

### PIECES ET RENSEIGNEMENTS A FOURNIR

Article 3 du règlement d'occupation du domaine public – Arrêté n°298/2019

Votre dossier complet doit comporter 2 volets :

#### Un volet administratif composé des pièces suivantes :

- Ce formulaire daté et signé

Vous pouvez le retrouver sur le site internet de la Ville : <http://www.cergy.fr> à la rubrique Urbanisme / Autorisation commerces / Occupation du domaine public),

- Certificat d'inscription au registre du commerce/ registre des métiers,
- Copie du Bail ou titre de propriété,
- Attestation d'assurance de responsabilité civile sur l'espace occupé,

#### Un volet technique composé des pièces suivantes :

- Notice descriptive de l'installation (modèles, matériaux et couleurs des mobiliers).
- Un plan côté mentionnant :
  - o Les dimensions du dispositif d'étalage et les distances par rapport au commerce exploité
  - o Les distances par rapport aux occupations voisines existantes : mobilier urbain (potelets, banc...), arbres, autres étalages, terrasses (...)
  - o Les distances par rapport au trottoir (le nom des rues doit être mentionné)
- Un plan en coupe mentionnant les dimensions du dispositifs d'étalage : Hauteur, Largeur, Profondeur
- Des photographies couleur du commerce du bâtiment, de son environnement et des abords de l'étalage :
  - ⇒ Les photographies en couleur doivent faire apparaître l'intégralité des dispositifs d'étalage, de la façade ou des façades avec le(s) trottoir(s), le mobilier urbain, les arbres ou plantations éventuels.



**AVERTISSEMENT**

- Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite ;
- Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles précaires et révocables, elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce ;
- Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé ;
- Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent
- Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fermeture de l'établissement
- Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoique ce soit à l'occasion de l'installation d'un étalage.

Fait à ....., le.....

Le propriétaire du fonds de commerce

NOM .....

Prénom .....

Signature

Toute demande incomplète ou inexacte où toute demande formulée par une autre personne que le propriétaire du fonds de commerce ne sera pas prise en compte.

Cette demande est à adresser à :

Hôtel de Ville  
SERVICE URBANISME REGLEMENTAIRE  
Monsieur QUIROZ KLENNER Stanislas – 01.34.33.45.27  
rod@cery.fr  
3 place Olympe de Gouge – BP48000 – 95801 CERGY CEDEX